Commission Royale des Monuments et des Sites

Koninklijke Commissie Voor Monumenten en Landschappen

www.crms.brussels | crms@urban.brussels | 02.432.85.00

www.kcml.brussels | kcml@urban.brussels | 02.432.85.00

Commune de Forest Service Urbanisme-Environnement Monsieur Alain Mugabo Échevin

Chaussée de Bruxelles, 112 B - 1190 BRUXELLES

Bruxelles, le 27/08/2024

N/Réf.: FRT20215_729_PU

Gest.: AΗ

V/Réf.: PU 28666

Corr: Martrenchas Stéphane Alain

NOVA: 07/PFD/193636 FOREST. Avenue Molière, 74 (arch. E. De Ligne, 1914)

(= zone de protection de l'hôtel Rizzo situé au n° 139 - angle

avenue Albert / Inventaire)

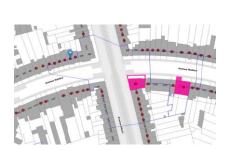
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME : Modifier la zone de

recul

Avis de la CRMS

Monsieur l'Échevin,

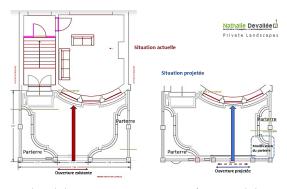
En réponse à votre courrier du 06/08/2024, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 21/08/2024, concernant la demande sous rubrique.



Localisation du projet (© Brugis)



État de la façade (photo jointe à la demande)



Plans de la situation existante et projetée extraits de la demande

Le projet est sans impact sur les perspectives vers et depuis le bien classé situé à proximité. La CRMS regrette cependant la perte de symétrie du jardinet qui a conservé son aspect originel (entrée décentrée selon le projet) ainsi que la réduction partielle de la surface plantée. Afin de restituer la cohérence du jardinet avec la façade avant, la Commission propose de remettre en valeur la zone de recul sous sa forme actuelle et de restituer le portail d'origine aujourd'hui disparu.

Veuillez agréer, Monsieur l'Échevin, l'expression de nos sentiments distingués.

Secrétaire-adjointe

S. VAN ACKER Président

 $\textbf{c.c.:} \quad \underline{mlleclef@urban.brussels}; \underline{hlelievre@urban.brussels}; \underline{mkreutz@urban.brussels}; \underline{rms@urban.brussels}; \underline{avis.advies@urban.brussels}; \underline{avis.advies.advi$ protection@urban.brussels; |leirens@urban.brussels; |urbanisme@forest.brussels; |smartrenchas@forest.brussels